

OPTIONS DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

réseau

aérosoterrain



En collaboration avec :



réseau

aérosouterrain

Le réseau aérosouterrain est un compromis avantageux entre des lignes aériennes et un réseau souterrain. Il s'agit d'une option tout indiquée pour les quartiers résidentiels et commerciaux, qui s'harmonise bien avec les rues principales et les nouveaux développements.

La distribution à moyenne tension de l'électricité du réseau principal et du réseau local ainsi que la transformation sont aériennes sur poteaux d'acier accessibles. La distribution de l'électricité à basse tension et des services de télécommunications câblés est souterraine.



DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

- conducteurs à moyenne tension et transformateurs sur poteaux (avant-lot) ;
- câbles à basse tension en conduit dans des tranchées : les boîtes de raccordement et les piédestaux sont installés sur la partie gazonnée entre la bordure de rue et la limite de l'emprise.



RÉSEAU CÂBLÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

- câbles enfouis en avant-lot dans des tranchées (de concert avec Hydro-Québec pour la portion basse tension de son réseau).



DÉGAGEMENT

Le réseau aérosouterrain peut être implanté harmonieusement dans plusieurs milieux tout en observant des dégagements et espacements minimums requis sur sa portion aérienne, entre les conducteurs, câbles ou équipements et les installations environnantes (terrains privés ou publics, bâtiments, balcons, enseignes, éclairages, etc.) selon les normes et règlements en vigueur.

VÉGÉTATION

En privilégiant des arbres à faible croissance à proximité de la portion aérienne d'un réseau aérosouterrain, on favorise une gestion efficace de la végétation, limitant ainsi les besoins d'élagage tout en assurant une bonne continuité de service. Pour plus de renseignements, consulter le document *Le bon arbre au bon endroit – Réseau électrique aérien* (2001G076F) et, pour les exigences liées à l'aménagement paysager près des structures souterraines, le document *Le bon arbre au bon endroit – Réseau électrique souterrain* (2000G374F), offerts sur le site Internet www.hydroquebec.com/distribution, section Publications.

ÉCLAIRAGE DE RUE

L'éclairage municipal de rue peut être installé à même les poteaux, à la condition que son installation soit conforme aux normes en vigueur et que son entretien n'exige pas l'intervention d'Hydro-Québec.

RÉALISATION

Portion aérienne

L'implantation des poteaux d'un réseau aérosouterrain exige une occupation minimale du sous-sol. Cependant, lorsqu'on veut éliminer l'haubanage là où des haubans seraient normalement requis, il faut prévoir une occupation plus grande du sous-sol afin de permettre la construction d'une fondation plus importante.

Portion souterraine

Des tranchées sont creusées le long de la voie publique, à l'intérieur des emprises municipales, pour l'installation des conduits et des câbles. À certains endroits, des câbles ou des conduits doivent traverser la rue. Par ailleurs, des tranchées sont creusées entre l'emprise et la bâtisse permettant le branchement des édifices.

Note : *Il est nécessaire de bien coordonner les travaux civils des différentes entreprises de services publics, afin de minimiser les risques de conflits d'occupation du sous-sol. Généralement, la réalisation conjointe des travaux et l'utilisation d'infrastructures communes favorisent la réduction des coûts d'implantation des réseaux aérosouterrains.*



Variantes possibles

D'autres versions de l'option réseau aérosouterrain sont offertes sous certaines conditions et moyennant des frais supplémentaires.

- Poteaux de béton
- Poteaux d'acier sans hauban
- Poteaux d'acier de couleur à faces multiples

Informations requises avant le début des travaux

Niveau du sol

Le nivellement final du terrain doit être réalisé préalablement à l'installation des poteaux et des haubans afin d'obtenir la hauteur et les dégagements requis.

De plus, les entreprises de services publics ont besoin de connaître au préalable le niveau définitif du terrain où seront installées les structures civiles afin de conserver le remblaiement minimal pour les canalisations ou un niveau de terrain adéquat pour les autres installations.

Localisation des lampadaires

Le requérant doit fournir à Hydro-Québec le nombre et la localisation des lampadaires, afin que les besoins de la municipalité soient pris en compte lors de la planification du projet.

Plan de lotissement

Le plan de lotissement final approuvé est requis pour déterminer l'emplacement des structures civiles. Le modèle de lotissement influence grandement le nombre de poteaux et de haubans nécessaires. Pour plus de renseignements, consulter les documents *Lotissements et réseaux de distribution : Guide des bonnes pratiques* (99G238) et, pour l'intégration visuelle et fonctionnelle des réseaux souterrains, *Lotissements et réseaux de distribution souterrains : Guide des bonnes pratiques* (2002G103), offerts sans frais par l'entremise des bureaux d'information d'Hydro-Québec ou du site www.hydroquebec.com/distribution, section Publications.

Servitude

L'installation de tout équipement de réseau sur une propriété privée nécessite l'obtention préalable d'une servitude.

Plus esthétique que le réseau aérien, **le réseau aérosouterrain** dégage l'espace aérien au-dessus des lots, en plus de permettre une bonne complémentarité avec les diverses composantes du mobilier urbain.

Caractéristiques principales

- Le réseau aérosouterrain se caractérise par une diminution du nombre de conducteurs aériens par rapport au réseau aérien conventionnel, ce qui occasionne un plus grand dégagement aérien du terrain des clients et la possibilité de réduire le nombre de haubans.
- Les jonctions des câbles à basse tension pour la distribution de l'électricité se font dans des boîtes de raccordement, alors que celles des services de télécommunications câblés se font dans des boîtes d'interconnexions et des piédestaux hors sol.
- Les câbles servant aux raccordements des édifices aux réseaux de distribution sont souterrains. Les boîtes de raccordement et les piédestaux sont installés sur la partie gazonnée de l'emprise de rue ; ils doivent demeurer dégagés pour faciliter le travail à pied d'œuvre.
- L'appareillage standard requis pour la distribution électrique est installé sur les poteaux, lesquels permettent l'installation de l'éclairage de la voie publique.
- Il faut prévoir, lorsque requis, des espaces supplémentaires au sol pour l'installation de haubans.
- Les poteaux doivent être accessibles en tout temps par camion.



Le réseau aérosouterrain

Une approche visuellement intéressante pour quartiers résidentiels et commerciaux

Hydro-Québec œuvre en collaboration avec Bell, Vidéotron, Cogeco et Telus afin d'harmoniser l'implantation des réseaux câblés de distribution dans les milieux résidentiels et commerciaux.

Pour de plus amples renseignements sur le réseau aérosouterrain ou les autres options de réseau, veuillez communiquer avec un représentant d'Hydro-Québec de votre région ou visiter le site www.hydroquebec.com/distribution, section Options de réseau.

Autres options de réseau de distribution offertes

- **Le réseau aérien**, le réseau de base pour la distribution de l'électricité et des télécommunications
- **Le réseau souterrain avec appareils sur socle**, un aménagement discret et attrayant pour quartiers résidentiels et commerciaux
- **Le réseau souterrain avec appareils électriques enfouis**, la solution la plus esthétique pour les centres-villes et les quartiers résidentiels

Hydro-Québec Distribution
680, rue Sherbrooke Ouest
20^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3C 4T8

Réalisé par la direction Communication d'entreprise
pour la vice-présidence – Réseau

www.hydroquebec.com/distribution

2003G789F1M

